C.R.A.C. N° 12 (2019-2020)
2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 7 octobre 2019

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 69.1, 145.3 et 147.3 du Règlement, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 36 (2019-2020) N° 1)....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Frédéric....1

Exposé de M. Frédéric, coauteur de la proposition de modification

Intervenants : M. le Président, M. Frédéric....1

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Wahl, Mugemangango, Bastin, Hazée....1

VOTES - Proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 69.1, 145.3 et 147.3 du Règlement, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 36 (2019-2020) N° 1)....2

Examen et vote des articles....2

Vote sur l'ensemble....3

Confiance au président et au rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Luperto....3

Interpellations et questions orales....3

Question orale de M. Dupont à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la pollution issue de l'usine Lubrizol »

Question orale de M. Florent à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la pollution provenant de l'usine chimique Lubrizol de Rouen » ;

Question orale de M. Matagne à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les répercussions de l'incendie de l'usine Lubrizol sur l'environnement en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Florent, Matagne, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon....3

Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la contribution wallonne au financement climatique international » ;

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....8

Question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les exportations d'armes »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....9

Organisation des travaux (Suite).....11

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....11

Interpellations et questions orales retirées.....11

Liste des intervenants.....12

Abréviations courantes.....13

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Gardier, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 30 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE VISANT À MODIFIER LES ARTICLES 69.1, 145.3 ET 147.3 DU RÈGLEMENT, DÉPOSÉE PAR MM. FRÉDÉRIC, WAHL, HAZÉE, MUGEMANGANGO ET DESQUESNES (DOC. 36 (2019-2020) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 69.1, 145.3 et 147.3 du Règlement, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 36 (2019-2020) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je propose M. Luperto comme rapporteur.

M. le Président. - M. Luperto est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Frédéric, coauteur de la proposition de modification

M. Frédéric (PS). - L'explication est d'une grande simplicité puisque la proposition de modification du règlement est extrêmement simple. Elle poursuit un objectif tout à fait louable de renforcer l'expression des petits groupes politiques.

Vous savez, Monsieur le Président, qu'un jour on peut être petit groupe et devenir grand, et inversement. Il est alors sage, me semble-t-il, de permettre le renforcement de cette expression.

Dès lors, après avoir bien réfléchi, considérant qu'actuellement chaque groupe a droit à cinq déclarations d'intérêt régional, cinq questions urgentes et 13 questions d'actualité, je vous passe les calculs savants qui nous amèneraient à augmenter à sept déclarations d'intérêt régional, sept questions urgentes et 14 questions d'actualité.

J'ai une remarque à titre personnel, ainsi je l'aurai exprimée : en augmentant ce nombre de questions, l'on augmente le temps passé en séance plénière ; il faut donc en tenir compte pour l'organisation de nos travaux.

Je reviendrai – c'est en dehors du texte – et je demanderai une réflexion sur la poursuite ou non des déclarations d'intérêt régional. Venant du Fédéral – j'y ai eu une petite expérience –, j'ai été assez surpris par cette espèce de monologue d'open micro, où chacun peut exprimer ses états d'âme sans réponse. Je n'y vois ni le contrôle parlementaire ni le travail législatif, je ne comprends pas bien. Peut-être va-t-on pouvoir m'expliquer. Je reviendrai en tout cas sur cette préoccupation-là. Je profite simplement du moment qui m'est donné pour exprimer cet état d'âme.

Pour le reste, je vous demande – je pense que cela ne posera pas de problème – de soutenir unanimement cette proposition de modification du règlement qui donne encore plus la parole à tous. C'est le sens de notre démocratie wallonne.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je ne serai pas beaucoup plus long que M. Frédéric, puisqu'il a été totalement complet. Je voudrais me joindre à lui en ce qui concerne les déclarations d'intérêt régional et le rassurer : ce n'est que sous la dernière législature que cette formule a été testée. Je suis également partisan de revoir et de réfléchir, à nouveau, à l'opportunité de ces déclarations un peu particulières, certes utilisées, notamment au Parlement du Québec mais nous n'avons pas nécessairement le même mode de fonctionnement et je ne suis pas partisan de maintenir ce type de possibilité d'intervention sans contradiction de la part du Gouvernement, ce qui est un peu unilatéral avec des interprétations quant à ce que l'on peut dire ou pas.

M. le Président. - La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). - Je suis d'accord avec le rapport qui a été fait de la discussion concernant ce règlement que nous allons soutenir.

Pour être tout à fait complet dans la discussion, je ne suis pas partisan de supprimer les déclarations d'intérêt régional. Je rappelle d'ailleurs que celles-ci avaient un but à la base, à savoir d'éventuellement présenter une proposition de décret qui serait plus tard discutée en commission. Ces déclarations d'intérêt régional donnaient la possibilité de présenter ce texte. Dans ce sens-là, ce n'est pas du tout inutile.

Il y a eu également une réflexion : si l'on devait modifier plus avant le règlement, il faudrait avoir une réflexion plus approfondie, notamment sur les droits des plus petites formations politiques. Ici, on a fait un pas dans le bon sens, mais il y a certainement d'autres pas à faire.

On avait évoqué la possibilité de faire un groupe de travail ou une autre forme de discussion collective pour pouvoir toiletter ce règlement dans le sens de l'ouvrir à une plus grande démocratie.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Tout d'abord, au nom de mon groupe, je tiens à remercier tous mes collègues pour cette modification du règlement. C'est une démarche constructive et qui représente bien la démocratie.

Comme le disait très justement mon collègue, M. Frédéric, on peut avoir été un grand groupe et un petit groupe ; le petit groupe tient à vous remercier. On peut vous dire qu'il redeviendra un jour grand.

(Réactions dans l'assemblée)

Aussi grand que le député. N'est-ce pas, Monsieur Frédéric ?

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - L'opposition a un rôle important dans une démocratie et notamment dans un parlement. Et le pluralisme des points de vue a un rôle important dans une démocratie et dans le Parlement. Ce sont ces valeurs qui fondent ce texte que nous signons conjointement. Je m'en réjouis puisqu'il renforce les capacités de contrôle, singulièrement pour les groupes conjoncturellement les plus petits.

Deuxièmement, il y a des antécédents au dossier. J'ai eu l'occasion de m'en ouvrir auprès des uns et des autres, notamment sous l'ancienne législature, où certaines des conditions dans lesquelles ont été traités certains groupes – je pense au groupe Ecolo – n'étaient pas les plus dignes ou les plus justes.

Nous avons été très sensibles à la demande que le groupe cdH a formulée par rapport à cet enjeu notamment des questions d'actualité. Je veux dire ici très simplement que nous ne comptons pas traiter la demande du cdH comme le cdH a traité nos demandes sous la précédente législature. C'est donc même avec un certain enthousiasme que nous soutiendrons le texte qui a pu réunir le consensus des uns et des autres et qui est examiné cet après-midi.

Pour le surplus, les uns et les autres ont évoqué des thèmes qui pourraient être poursuivis. Nous sommes tout à fait ouverts et un échéancier, qui dépasse le court terme, a été convenu pour pouvoir traiter très sereinement et, j'espère, au bout du compte, avec un consensus pour continuer à avancer dans la dynamique de notre Parlement.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

VOTES - PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE VISANT À MODIFIER LES ARTICLES 69.1, 145.3 ET 147.3 DU RÈGLEMENT, DÉPOSÉE PAR MM. FRÉDÉRIC, WAHL, HAZÉE, MUGEMANGANGO ET DESQUESNES (DOC. 36 (2019-2020) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 69.1, 145.3 et 147.3 du Règlement, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 36 (2019-2020) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 2 et 3

Les articles 2 et 3 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 et 3 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie visant à modifier les articles 69.1, 145.3 et 147.3 du Règlement, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Mugemangango et Desquesnes (Doc. 36 (2019-2020) N° 1).

L'ensemble de la proposition de modification du Règlement du Parlement de Wallonie est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). - Je suppose que cela a été fait, mais, dans la mesure où la modification de règlement a une incidence sur la retransmission des débats avec les télés communautaires, j'imagine que l'on a veillé à les informer que le timing serait allongé parce que cela a une incidence sur les programmes.

M. le Président. - Ce sera avalisé lors de la séance de mercredi.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DUPONT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA POLLUTION ISSUE DE L'USINE LUBRIZOL »

QUESTION ORALE DE M. FLORENT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA POLLUTION PROVENANT DE L'USINE CHIMIQUE LUBRIZOL DE ROUEN »

QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES RÉPERCUSSIONS DE L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL SUR L'ENVIRONNEMENT EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales de

- M. Dupont à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la pollution issue de l'usine Lubrizol » ;
- M. Florent, sur « la pollution provenant de l'usine chimique Lubrizol de Rouen » ;
- M. Matagne, sur « les répercussions de l'incendie de l'usine Lubrizol sur l'environnement en Wallonie ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Dupont (PTB). - Monsieur le Ministre-Président, avant de commencer, j'avais la question 3.2 et également la question 3.7 qui étaient à la base pour votre collègue, Mme Tellier. Ma question 3.2 concernait la qualité de l'air en règle générale et pas spécifiquement sur Lubrizol. Je ne suis donc pas sûr que vous soyez apte à répondre à cette question et je ne sais pas si vous l'aviez préparée dans cette... Non ? Je ne sais pas dans quelle mesure il est possible de renvoyer la question 3.2 vers Mme Tellier.

M. le Président. - Il va falloir la redéposer, me dit-on.

M. Dupont (PTB). - D'accord, je la redéposerai.

Puis-je poser ma question 3.7 ou suit-on l'ordre ?

M. le Président. - Vous pouvez poser votre question 3.7.

M. Dupont (PTB). - Monsieur le Ministre-Président, dans la nuit du jeudi 26 septembre, vous n'êtes pas sans savoir qu'un incendie s'est déclaré dans l'usine de l'entreprise Lubrizol à Rouen. C'est une entreprise Seveso à seuil haut où ont brûlé des carburants et des additifs de lubrifiants.

On peut lire dans les médias que le nuage de fumée toxique est bien passé au-dessus de la Belgique. D'après les modèles météorologiques, le nuage aurait atteint notre pays cinq à six heures après le début du dégagement de la fumée, soit dans la matinée du 26 septembre.

Les huiles qui brûlent forment de la dioxine, un des plus puissants poisons pour l'homme. De plus, plusieurs préfectures de France ont interdit la consommation et la récolte des fruits et des légumes dans la zone. Il a été également demandé de consigner les œufs, le miel et le lait depuis jeudi, et de nombreux citoyens français ont subi des maux de tête et des vomissements.

Quelles informations vous ont été transmises par votre homologue français ?

Quelles analyses ont été effectuées concernant le passage du nuage au-dessus de notre territoire ?

Quels produits ont été retrouvés et avec quelle toxicité ?

On pouvait lire dans la presse que l'on ne souhaitait pas réaliser d'analyses de sols, mais vu la teneur très sensible du dossier et le risque potentiellement élevé, ne vaudrait-il pas mieux prendre en compte le maximum de précautions et réaliser des analyses ?

M. le Président. - La parole est à M. Florent pour poser sa question.

M. Florent (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, je m'attarderai surtout sur les protections et les mesures prises en faveur des agriculteurs.

Vous savez que, côté français, certains agriculteurs ont fait état de traces de suie retombée dans leurs cultures, notamment de maïs, ou dans leurs pâtures, ce qui fait craindre pour la santé du bétail. Des interdictions de consommation ont été prises par les autorités françaises, notamment en ce qui concerne le lait.

Le ministre français de l'Agriculture leur a d'ores et déjà assuré d'un dédommagement pour les pertes éventuelles et a pris des mesures de précaution sur des produits suspects, comme le lait ou les œufs.

Fort heureusement, les concentrations en particules fines, qui ont pu être mesurées par le réseau de mesure de la Cellule interrégionale de l'environnement, sont plutôt optimistes : la qualité de l'air mesurée le week-end suite à l'incendie était relativement optimiste.

Néanmoins, des mesures de précaution sont-elles prévues pour nos agriculteurs, côté belge, qui constateraient des retombées nocives dans leurs champs ? Seront-ils dédommagés le cas échéant ?

Avez-vous reçu de l'AFSCA des informations plus précises ou des recommandations pour les agriculteurs wallons ?

Par ailleurs, avez-vous eu une communication des autorités fédérales, notamment par le Centre fédéral de crise, à destination de la population et des communes ?

Enfin, au niveau d'une potentielle contamination – je pense que mon collègue en a parlé – liée à ces dépôts de suie, pourriez-vous nous détailler les informations ou les injonctions que la Région wallonne aurait reçues de la part du Centre de crise fédéral ? Cette question couvre également la question de M. Clersy qui n'est pas présent pour le moment.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, je ne vais pas répéter ce que mes collègues ont dit précédemment, d'autant plus que la situation a évolué ces derniers jours concernant cet incendie. Je ne vais donc pas monopoliser l'attention pour occuper mon temps de parole. Simplement, ce qui m'intéresse, ce sont les précautions que nous allons effectivement prendre au niveau des études qui seront opérées. Mme Tellier a changé d'avis entre-temps. D'abord, elle ne souhaitait pas faire d'étude approfondie. Ensuite, elle a choisi de le faire.

D'autre part, mon collègue vient d'en parler, les agriculteurs français sont particulièrement touchés par cet incendie. Qu'en est-il du côté belge ? Des aides sont-elles prévues pour aider les personnes qui auraient été touchées par cette catastrophe ?

M. le Président. - Les autres dépositaires des questions n'étant pas là, les questions de Mmes Pécriaux, Nikolic et Vandorpe, MM. Clersy et Desquesnes sont retirées.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Messieurs les députés, merci pour vos questions bien légitimes. C'est d'autant plus légitime que les préoccupations touchent directement nos concitoyens.

Je pense que, dans une situation comme celle de ce nuage - appelons-le « nuage de Rouan » -, cela mérite bien sûr la plus grande transparence possible à l'égard des citoyens.

Le Gouvernement wallon a agi de façon coordonnée en la matière. Au sein du Gouvernement, nous collaborons activement et efficacement, tant ma collègue, Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, que mon collègue, Willy Borsus, Ministre de l'Agriculture, se sont impliqués personnellement.

Les administrations compétentes collaborent également étroitement entre elles. Le Centre régional de crise de Wallonie, dont j'ai la charge, assure la coordination et le suivi.

Pour vous répondre pleinement, permettez-moi de revenir à la genèse de la situation que nous évoquons aujourd'hui.

L'incendie s'est déclenché le jeudi 26 septembre à 2 heures 40 minutes du matin dans l'usine Lubrisol de Rouen. La cause de la catastrophe n'est pas encore connue à l'heure actuelle par les autorités françaises.

Cette usine étant classée SEVESO, seuil O, cela impliquait que potentiellement des produits toxiques de différentes natures aient pu être touchés par l'incendie.

Rapidement, les autorités françaises, s'appuyant sur des analyses de l'Agence régionale de santé et de l'Association de surveillance de la qualité de l'air de Normandie, ont indiqué qu'il n'y avait pas de risque de toxicité aiguë de ces fumées. Ce sont leurs propres paroles.

Cela n'empêche pas que la population rouennaise la plus exposée est incommodée par des odeurs qui causent maux de tête, nausées, vomissements et vertiges.

Dans les heures suivant l'accident, différents canaux d'information et d'alerte ont été mobilisés en Belgique et en Wallonie.

Vous voudrez bien m'excuser si cela s'avère un peu technique, mais je pense que c'est nécessaire pour comprendre les actions qui ont été entreprises par la suite.

Les échanges d'information entre États membres de l'Union européenne en cas d'accident industriel dans des établissements SEVESO sont régis par la convention sur les effets transfrontaliers des accidents industriels signée à Helsinki en 1992. Cette convention a été transposée par un accord de coopération conclu entre l'État fédéral et les trois Régions de notre pays.

Sur cette base, c'est le Centre de crise national qui a été informé le jeudi 26 septembre à 10 heures 29 minutes de l'existence d'un nuage de fumée ayant pris la direction de la Belgique. L'information française indiquait que le nuage ne présentait aucune toxicité aiguë. Les experts du Centre de crise national n'ont dès lors pas activé de procédure d'alerte des autorités locales. Le Centre de crise national n'a pas estimé pertinent de faire une communication grand public qui aurait, selon lui, pu être inutilement alarmiste.

L'absence d'alerte le jeudi 26 septembre n'a pas empêché les autorités wallonnes d'agir proactivement. Le jour même, la ministre de l'Environnement, Mme Tellier, a sollicité son administration pour évaluer l'éventuel impact de la catastrophe de Rouen sur l'environnement en Wallonie. Par la suite, le Centre de crise de Wallonie a été formellement activé par les autorités le vendredi.

Conformément à son rôle d'informateur du Gouvernement, le centre a rapidement pu briefer tant ma collègue en charge de l'Environnement que moi-même sur la situation, et cela, sur base des informations qu'il possédait à l'époque.

Les experts de Wallonie ont, quant à eux, écarté le caractère toxique du nuage. La Cellule interrégionale de l'environnement a informé le centre de crise qu'aucun impact du nuage sur la qualité de l'air n'avait été détecté, la qualité de l'air étant restée bonne avant, pendant et après le passage du nuage.

S'agissant d'une potentielle pollution atmosphérique relevant des compétences régionales, c'est le rôle de la Cellule interrégionale de l'environnement de donner l'alerte en cas de dépassement de seuil de particules fines.

L'Institut royal de météorologie, l'IRM, autre partenaire du Centre de crise de Wallonie a, quant à lui, pu confirmer le constat des experts de Wallonie. L'IRM l'a fait a posteriori, sur base notamment d'une modélisation de la trajectoire du nuage. Le nuage était passé au-dessus d'une partie de la Wallonie, principalement le Hainaut. Cette modélisation est d'ailleurs consultable sur le site de l'IRM.

Un léger signal a toutefois été perçu au niveau du carbone-suie présent dans le nuage dans un axe allant de la frontière française vers Gand et Anvers. En Wallonie, ce signal n'était déjà plus perceptible au niveau d'une ville comme Charleroi, par exemple.

Les sources principales de carbone-suie sont, en temps normal, le transport et le chauffage.

D'après la Cellule interrégionale de l'environnement, la concentration en carbone-suie du nuage au-dessus du territoire wallon et du territoire belge était inférieure d'un facteur de 100 000 par rapport au cœur de l'incendie et surtout inférieure à certains pics saisonniers en Belgique.

Il est important de noter également que ni les zones de secours de la Province de Hainaut ni le Centre d'appel du 112 provincial n'ont reçu d'appel de citoyen pour des problèmes de retombées de suie.

Les analyses des retombées de suie, l'absence de toxicité du nuage, les premiers résultats venant de France et l'absence de dépassement des valeurs seuil en hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les suies, toutes ces données ont permis aux experts de Wallonie de conclure à l'absence de risques importants pour la population et l'environnement.

Nonobstant ce constat, l'Institut scientifique de service public, l'ISSeP, a également effectué des analyses, mais n'a rien détecté d'alarmant à travers ces sondes de suivi en continu.

J'en profite pour vous indiquer qu'en matière de qualité de l'air le réseau de surveillance télémétrique en continu donne des informations qui sont immédiatement disponibles à la population. Un rapport reprenant l'ensemble des observations des stations télémétriques est disponible sur le site wallon de la qualité de l'air.

Les questions relatives au réseau de mesures de la pollution de l'air en Wallonie en général peuvent bien sûr être posées à la ministre Tellier - on en a parlé tout à l'heure - lors d'une séance de commission ultérieure vu que, comme vous l'avez indiqué vous-même, elle dépasse le cadre de l'incendie de Rouen.

Par ailleurs, il ne nous revient pas de commenter la manière dont nos voisins français ont géré la situation dans leur pays.

Toutefois, nous avons pu constater que, vu l'émotion forte – c'est le moins que l'on puisse dire –, les autorités préfectorales ont été amenées à prendre a posteriori des mesures de précaution, que vous avez rappelées.

L'approche suivie en Wallonie est, quant à elle, le fruit d'une analyse des faits sur notre territoire et indépendante des décisions des autorités françaises.

Quant au rôle de l'AFSCA, évoqué par certains d'entre vous, il est important de savoir que l'AFSCA a été contactée dès le dimanche 29 septembre par le Centre de crise pour connaître sa position.

En effet, la protection de la chaîne alimentaire relève des compétences fédérales et la Wallonie n'est pas habilitée à donner des instructions à l'AFSCA. L'AFSCA a informé le Centre de crise qu'elle attendait les résultats des Français avant d'agir.

Par la suite, l'AFSCA a été informée régulièrement des résultats d'analyse en Wallonie et est restée en contact avec le Centre de crise tout au long de la semaine. Elle a également reçu les informations sanitaires provenant des autorités françaises. Aucune position officielle n'a été prise par l'AFSCA.

Ce qui nous amène aux actions prises en Wallonie pour le suivi à plus long terme de l'impact potentiel de l'incendie de Rouen.

Mme Tellier, la ministre de l'Environnement, a rapidement précisé que des analyses urgentes n'étaient pas nécessaires au vu de l'analyse du risque.

Pour une évaluation dans la durée, elle a missionné l'ISSeP pour mettre en place un protocole de suivi de l'événement. L'ISSeP, qui dispose d'un réseau de suivi de l'air, de l'eau et du sol, va effectuer des analyses pour investiguer tout éventuel impact.

Concernant les légumes et les potagers, des échantillonnages ont été également prélevés par l'ISSeP, dont les résultats ne seront malheureusement disponibles que dans une quinzaine de jours.

Cela n'a pas été cité, mais certains d'entre vous, dans leur texte écrit, ont fait référence au « Coin de Terre » de Bressoux. Le problème est très différent : je crois que ce n'est pas la peine de l'expliquer, il n'y a pas de liaison entre les deux.

Rappelons simplement que, en règle générale, toute personne se posant des questions sur cette problématique peut accéder aux informations utiles sur le portail web Environnement-Santé de Wallonie ou en ayant recours au téléphone vert du Service public de Wallonie au 1718.

La question d'une indemnisation pour donner suite à l'incident de Rouen n'est pas à l'ordre du jour à ce stade en l'absence de préjudice avéré. Dans tous les cas, la Wallonie sera au côté de ses agriculteurs.

La Wallonie compte actuellement 108 établissements Seveso, dont 55 « seuil haut » .

L'objectif de la directive Seveso est double : éviter les accidents graves avec des substances dangereuses et limiter les conséquences de tels accidents pour l'homme et l'environnement.

Les actions de prévention visent, entre autres, la maîtrise du risque à la source. On procède également à des inspections des entreprises concernées.

La coordination du plan d'urgence en cas d'accident est du ressort de l'État fédéral. Cette coordination s'effectue d'ailleurs en étroite collaboration avec les services fédéraux et les gouverneurs de province. L'État fédéral est également compétent pour la protection des travailleurs.

Tout accident Seveso doit faire l'objet d'un rapportage auprès de la Commission européenne. Cette base de données est utilisée par les États membres, les industries et les experts pour effectuer les analyses de risques des autres sites. Cette base de données doit alimenter la réflexion sur la prévention des accidents majeurs.

En marge de ces obligations légales, la Cellule des risques d'accidents majeurs a déjà prévu une rencontre avec les autorités françaises afin de tenter d'obtenir toutes les informations disponibles sur cet accident. L'objectif est d'en étudier les causes et d'analyser si les procédures de gestion de risques en Wallonie doivent être revues.

Plus largement, un débriefing de l'événement sera réalisé en coordination entre le Centre de crise, l'ISSeP, l'AWAC, le SPW Environnement et tout autre intervenant pertinent pour améliorer encore davantage la gestion de ce type de situation.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, la réponse du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). - Je ne vais pas vous faire d'affront parce que je sais que vous êtes chimiste de formation.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Personne n'est parfait.

M. Dupont (PTB). - On le sait bien, tout ce qui monte en fumée finit par retomber quelque part.

Je suis plutôt rassuré des informations que vous me donnez.

J'ai été interpellé par une petite chose : vous avez dit que l'ISSeP a fait des prélèvements, dont nous aurons les résultats dans une quinzaine de jours.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Concernant les légumes et les potagers.

M. Dupont (PTB). - Je me suis demandé : pourquoi ? En France, ils ont été plus préventifs puisqu'ils ont interdit, jusqu'à résultat des analyses, notamment l'exploitation du lait et ce genre de chose. Tout doit être interdit à la vente. N'aurions-nous dû pas prendre cette mesure de précaution en attendant les résultats de l'ISSeP ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Nous nous sommes basés sur les rapports d'experts. À partir du moment où les experts disent que, au temps t où nous parlons, ils n'ont rien, c'est un peu compliqué, même pour un ministre de bonne volonté, de dire, au nom de la précaution, que l'on interdit ceci ou cela. Tel n'a pas été le cas.

On analysera très attentivement le résultat de ces analyses et elles seront rendues publiques. Bien entendu, s'il y avait la moindre mesure à prendre, elle serait prise immédiatement.

M. le Président. - Je rappelle que, en principe, vous ne devez pas reposer une question dans la réplique. Le ministre-président a répondu, mais, en principe, il ne doit pas y avoir de question.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je vous présente nos excuses.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - Une seule réplique. Je rappelle simplement les principes.

La parole est à M. Florent.

M. Florent (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse. On a des éléments qui nous permettent d'être un peu rassurés.

Vous dites que la Région wallonne n'est pas habilitée à commenter la non-position de l'AFSCA. Je me permets quand même de m'étonner de cette non-position de l'AFSCA.

Nous devrons attendre pour seule analyse de sols les résultats de l'ISSeP, un organisme wallon. On conviendra tous que, si cette étude devait donner des éléments plus négatifs et plus interpellants, ce serait sans doute trop tard pour une partie de la production agricole. On en est finalement à espérer que ces études soient également positives, comme l'ont été les résultats d'analyse de l'air.

M. le Président. - La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses.

Contrairement à mes collègues, je suis un peu moins rassuré dans la mesure où, par exemple, l'organisme CELINE identifiait Écaussinnes comme la seule commune réellement impactée par des chutes de suie. Or, s'il n'y a pas eu d'appel d'urgence vers les numéros d'urgence, aujourd'hui, les réseaux sociaux parlent plus vite que d'autres moyens de communication. On a pu constater, par exemple, dans la Commune de Sivry-Rance, de nombreuses voitures arrosées de ces suies.

J'entends bien qu'il va y avoir une étude pour voir l'impact que cela a pu avoir sur les pâturages et les potagers, mais, en attendant, on aurait peut-être pu prendre une précaution pour bloquer justement tous ces potagers et toutes ces cultures qui auraient peut-être été impactés. J'espère que, derrière, une analyse vraiment sérieuse sera faite.

Pour clôturer, je regrette qu'il y ait une différence de ton entre le régional et le Fédéral. On a un peu l'impression que l'on se renvoie la patate chaude. Je ne vous incrimine pas directement, Monsieur le Ministre-Président, mais je trouve dommage que, dans ces cas d'urgence, on ne soit pas plus à se serrer les coudes pour aider nos citoyens en cas de crise.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CONTRIBUTION WALLONNE AU FINANCEMENT CLIMATIQUE INTERNATIONAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes, sur « la contribution wallonne au financement climatique international » à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.

-

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, vous connaissez bien évidemment l'urgence climatique qui est la nôtre et qui exige de notre part de l'action rapide. Dans votre Déclaration de politique régionale, vous l'avez fait inscrire et nous l'avons d'ailleurs souligné positivement.

Nous insistons : chacune des entités de notre pays doit faire face à cette urgence et prendre chacun à sa mesure, chacun dans le cadre de ses compétences, ses propres responsabilités.

Vient une question précise, une question sur le fond vert pour le climat. On a entendu l'annonce du Premier ministre belge lors de son discours au sommet de l'action climatique à New York voici quelques jours, qui s'engage à doubler la contribution belge. On sait qu'il a plusieurs inquiétudes exprimées sur la mobilisation suffisante de moyens par les ONG, afin d'augmenter les effets leviers, en particulier chez les pays qui sont dotés des moyens les plus faibles.

Évidemment, le fond vert est un des leviers qui permet d'arriver à ce résultat. Ce fond vert pour le climat a fait l'objet de quelques critiques concernant l'orientation de ces moyens, mais un rapport a été dressé et ils se sont engagés, au niveau des gestionnaires, à corriger le tir et tenir compte des éléments qui ont été formulés dans le cadre du rapport.

Pour en revenir au débat wallon, Monsieur le Ministre-Président, pourriez-nous nous faire part des engagements chiffrés et clairs, actuels et futurs, que la Wallonie va amener à ce fonds ? Il est urgent d'obtenir une position concrète puisque vous le savez, il y a une session les 24 et 25 octobre prochains à Paris qui doit déterminer les engagements belges, et donc également ceux de la Wallonie.

La question est : à l'instar de l'annonce faite par le Premier ministre, à l'instar de l'annonce faite également par d'autres pays, comme l'Allemagne, la Norvège ou encore la France et l'Angleterre, pouvons-nous assumer l'engagement d'augmenter notre dotation à ce fond vert pour le climat qui, je le rappelle, est un levier pour aider les pays les plus faibles et les plus fragiles à répondre à l'enjeu du défi climatique, qui est un enjeu qui concerne toutes les parties du monde. Nous vivons sur le même bateau. D'avance je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci beaucoup et merci pour votre question.

Bien sûr, l'urgence climatique – c'est le moins qu'on puisse dire – demande une action ambitieuse et rapide. Je n'ai pas besoin de vous rappeler la teneur de notre propre Déclaration de politique régionale, qui porte une marque très ambitieuse à cet égard.

L'objectif pour la Wallonie est de viser la neutralité carbone en 2050, avec, comme vous le savez, une étape intermédiaire de réduction de 55 % de gaz à effet de serre depuis 1990 à l'horizon 2030. Tous les secteurs sont bien sûr concernés par cette ambition et de multiples mesures devront être prises ou renforcées pour la concrétiser.

Il s'agira notamment pour la Wallonie de soutenir les pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres, les plus fragiles, face au réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris. C'est vrai que le Fonds vert pour le climat constitue un outil important. Des moyens budgétaires devront être prévus pour financer ces multiples mesures et notre ambition. Dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas eu encore l'occasion avec le nouveau Gouvernement d'examiner ce qu'il serait possible de faire budgétairement. Au moment de l'examen budgétaire, cette question sera posée et nous verrons dans quelle mesure un effort additionnel peut être réalisé. Voilà où nous en sommes à ce stade.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse qui replace le contexte, mais qui malheureusement ne répond pas à ma question.

Je peux entendre qu'effectivement il n'y a pas aujourd'hui de décision budgétaire au sein du Gouvernement wallon, mais l'échéance est le 24 et le 25 octobre à Paris. C'est dans trois semaines. Au vu des ambitions que porte notre région, je trouverais particulièrement saugrenu que nous ne soyons pas à la hauteur des engagements pris également par les autres états ou pays du continent européen. Je me permettrais, Monsieur le Ministre-Président, de revenir très rapidement vers vous, en tout cas avant le 24 et le 25 octobre, pour obtenir une réponse qui, je l'espère, sera rassurante pour l'ambition que nous devons porter pour notre région et la solidarité naturelle que nous devons avoir pour les plus faibles et les plus fragiles des pays de cette planète qui sont souvent,

malheureusement, celles et ceux qui en paient le premier et le plus élevé des prix.

QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES EXPORTATIONS D'ARMES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les exportations d'armes ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, les exportations d'armes constituent un sujet complexe, mais sur lequel il convient d'être extrêmement vigilant.

Ce domaine est encadré par le décret du 21 juin 2012, relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense. Ce dossier touche à de multiples enjeux éthiques et humanitaires, géopolitiques et géostratégiques, économiques et d'emploi.

Les exportations d'armes vers l'Arabie Saoudite notamment posent énormément de questions. En Belgique, on estime que l'emploi total lié au secteur de l'armement tourne autour de 12 000 personnes, dont les trois quarts sont situés en Wallonie. Ce secteur ne vit pas une sinécure. Le premier octobre dernier, la direction de Mecar, société d'armements basée à Seneffe, a annoncé qu'elle se séparait de 29 travailleurs, soit un peu moins de 10 % de son personnel. Des négociations devraient suivre. En cause, même si cela reste pour le moment hypothétique, la suspension de vente d'armes à l'Arabie Saoudite. Les syndicats l'expliquent pour leur part que les licences d'exportation de munitions et d'armements chez Mecar notamment doivent être renouvelées ou accordées pour un montant de quelque 100 millions d'euros.

Monsieur le Ministre-Président, avez-vous eu des contacts avec la direction de Mecar et des représentants du personnel ? Confirmez-vous ces licenciements et le lien que certains font avec la suspension de licence d'exportation d'armes vers l'Arabie Saoudite ? Pourriez-vous faire le point sur les licences de ces exportations en cours en Wallonie et sur les avis du Conseil d'État qui s'y réfèrent ? Quelles sont les intentions de votre gouvernement à cet égard ?

Dans la DPR 2019-2024, la majorité indiquait que vous alliez rassembler dans les 3 mois de votre entrée en fonction les parties prenantes afin d'établir un dialogue en toute transparence devant conduire à une vision à long terme de leurs activités. Avez-vous entrepris cette démarche ? Si oui, avec qui en particulier ? Et qu'est-il ressorti de votre discussion ? Avez-vous prévu une stratégie de redéploiement et de diversification du secteur de l'armement en Wallonie ? Avez-vous des informations quant au niveau de dépendance actuelle des entreprises wallonnes vis-à-vis de l'Arabie Saoudite ?

Dans la DPR, vous annonciez également un arrêté du Gouvernement wallon sur le fonctionnement et la composition de la Commission d'avis. Où en est le Gouvernement dans ce projet ? Pourriez-vous préciser ce que contiendra cet arrêté ? De même pour la définition de la notion de coup d'État, qu'avez-vous décidé sur ce point ?

Enfin, prévoyez-vous que la consultation de la Commission d'avis soit rendue obligatoire, contraignante pour le Gouvernement wallon et que le rapport de décision de la Commission d'avis soit transmis à ce parlement afin de garantir le débat parlementaire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses à toutes ces questions.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je vais tenter de vous répondre question par question, ce sera peut-être un peu plus simple.

Vous me demandez si j'ai eu des contacts avec la direction de Mecar, ou des représentants du personnel. Mecar ne m'a pas sollicité. En tout cas, je n'ai pas été informé d'une demande de rencontre, je n'ai eu aucun contact avec l'entreprise à ce stade. Si l'on demandait un contact, je suis prêt à accueillir tout un chacun, dont Mecar. Quant aux explications fournies par la direction, elle n'engage qu'elle-même. C'est à elle à démontrer que ce qu'elle dit correspond à la vérité.

Vous me demandez ce qu'il en est de la Déclaration de politique régionale, où il est indiqué que l'on allait rassembler les parties prenantes. Ai-je entrepris cette démarche ? Oui, j'ai entrepris des démarches. J'ai déjà rencontré une première entreprise importante il y a quelques jours et vais rencontrer une deuxième cette semaine. L'objectif est de comprendre le plus finement possible leur situation. J'ai eu des contacts avec l'ensemble des services administratifs participant au processus qui est relativement complexe.

Est-ce que j'ai prévu une stratégie de redéploiement et de diversification du secteur de l'armement ? Ce n'est pas en quelques semaines qu'on établit une stratégie dans un secteur aussi particulier que celui de la défense. Donc je dialoguerais bien sûr avec les entreprises, mais c'est aux entreprises, c'est à elles-mêmes que revient la

responsabilité d'élaborer une stratégie en tenant compte des réalités.

Je sais que parfois on me prête des capacités que je crois ne pas avoir, mais en l'occurrence je n'ai pas la prétention d'élaborer la stratégie pour les entreprises de la défense. Il revient aux entreprises d'élaborer une vision à long terme de leurs activités et encore une fois je reste disponible comme tout le Gouvernement d'ailleurs, pour tout contact. C'est vrai pour les entreprises du secteur de la défense, c'est vrai aussi pour les autres entreprises de Wallonie.

Vous me posez la question si j'ai des informations quand au niveau de dépendance actuel des entreprises vis-à-vis de l'Arabie saoudite. On a des chiffres pour 2017. L'Arabie saoudite était le principal importateur du Proche-Orient et cela représente presque 25 %, 24,6 % exactement du total des exportations wallonnes, ce qui est très significatif. Les chiffres de 2018 seront communiqués au Parlement lors de la présentation du prochain rapport annuel relatif à l'importation transfert, exportation, transit d'armes civiles et de produits liés à la défense.

Vous me posez la question à si je peux faire le point sur les licences d'exportation et les avis du Conseil d'État. En ce qui concerne les licences d'exportation d'armes en cours et les avis du Conseil d'État s'y référant, plusieurs procédures ont été lancées depuis novembre 2017. Pour cette année 2019, cinq arrêts d'annulation ont été prononcés par le Conseil d'État, le 14 juin en l'encontre de huit licences. Quatre licences étaient toutefois déjà exécutées. Une expirée en décembre ayant fait l'objet d'une demande de renouvellement, laquelle est toujours en cours d'instruction.

Il y a eu aussi six arrêts le 2 juillet 2019 constatant le désistement d'instance concernant les dix licences restantes dans l'ensemble de cette procédure. Il n'y a, par contre, plus de procédure en cours pour le moment.

Vous me dites aussi que dans la DPR, on annonçait un arrêté du Gouvernement wallon pour le fonctionnement et la composition de la commission d'avis, où en est-on ? C'est le Conseil d'État qui nous impose de prendre un arrêté. Le Conseil d'État, j'ai lu tous ses arrêts, le Conseil d'État a dit, dans l'état actuel des choses, cette commission d'avis n'a pas d'existence légale. Le décret prévoit la Commission d'avis, mais il n'y a jamais eu un arrêté qui instituait la commission d'avis et donc pour que les procédures puissent être validées, et qu'il n'y ait plus d'arrêt contre l'octroi ou le non-octroi d'une licence, à la suite d'un avis de cette commission d'avis, je compte dans les toutes prochaines semaines, déposer au Gouvernement une proposition de composition de fonctionnement. Donc nous nous y sommes tenus, comme d'ailleurs on est tenus d'expliciter la notion de coup d'État. C'est aussi le Conseil d'État qui le demande et donc on fera les deux. On me dit dans mes services administratifs que pour la notion de coup d'État, ils ont beaucoup travaillé sous la législature passée donc j'attends de pouvoir lire les textes tels qu'ils ressortent de la précédente législature et là aussi, j'irai alors au Gouvernement.

Vous me demandez si je prévois la consultation de la commission d'avis soit rendue obligatoire contraignante pour le Gouvernement wallon. Non. c'est aussi simple que cela. Non. Une commission d'avis cela donne des avis et un Gouvernement cela décide. Je ne sais pas être plus clair que cela, sinon on ne l'aurait pas appelée commission d'avis, on l'aurait appelée commission de décisions. Je ne tourne pas autour du pot, c'est non.

La question de la transmission du rapport de la décision de la commission au Parlement, j'attire vraiment votre attention. Le Conseil d'État d'ailleurs, je vous invite si vous ne l'avez pas encore fait, de lire très attentivement ce que le Conseil d'État dit. Vous savez qu'il y a toute cette procédure avec la sous-commission parlementaire arme. On me dit que les choses se passent de manière très correcte entre le gouvernement et la sous-commission. Mais, nous ne pouvons pas, produire ces documents sans autre forme d'analyse de risques. Les entreprises dans le secteur de la Défense sont des entreprises extrêmement sensibles à toute information, les leurs et celles de leurs concurrents. Il faut reconnaître que dans ce monde, la concurrence fait rage, elle fait rage déjà un peu partout, mais dans le monde de la Défense, encore plus. Je dirais tout simplement, il faudra regarder tout cela avec toujours la prudence qui s'indique et il y aura un travail à l'égard de la sous-commission qui sera réalisé d'une manière la plus correcte possible. Je pense d'ailleurs que les membres de la sous-commission sont eux-mêmes tenus à une totale discrétion. J'imagine que si on a mis toutes ces procédures, ce n'est pas par hasard, si on pouvait tout rendre public, vous comprenez bien que ce serait tellement simple de le rendre public.

On doit, à la fois, tenir compte de la situation en termes de droits humains, des droits de l'homme, partout, et aussi tenir compte de ce que cela représente comme importance économique et surtout dans ce monde européen où parfois on a le sentiment que l'on résout un problème dans un pays et hop, un autre pays se charge immédiatement soit d'en créer un, et si on en créé un chez nous de le résoudre autrement.

M. le Président. - La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). - Merci Monsieur le Ministre-Président. Merci pour les nombreuses réponses aux nombreuses questions. J'ai retenu que vous étiez disponible en tout les cas pour rencontrer MECAR. Car comme vous le savez, c'est environ 9000 emplois qui sont liés au secteur de l'armement en Wallonie et c'est bien loin d'être négligeable. C'est aussi une situation très insécurisante pour ces personnes, leurs familles et leurs proches. Comme vous le savez très justement, un

licenciement a souvent des conséquences très dramatiques.

Je retiens aussi que vous avez rassemblé les parties prenantes à fin d'établir un dialogue en toute transparence qui va devoir conduire à une vision à long terme des activités du secteur comme le prévoyait d'ailleurs la DPR. J'ai bien compris que vous n'étiez pas encore superman et que vous ne pourriez pas faire cela dans un délai très court.

Je retiens également, que le Gouvernement wallon que vous dirigez va impérativement donner des signaux clairs quant à sa vision pour notre région et particulièrement dans ce dossier sensible et qu'il va falloir concilier emplois et respect des droits humains et cela est très très compliqué.

Je retiens aussi que comme vous le disiez, vous allez droit au but, qu'une commission d'avis, donne un avis, un Gouvernement décide et aussi un Parlement il contrôle le Gouvernement. C'est notre rôle. Merci à vous Monsieur le Président.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Nikolic, sur « la pollution du sol du potager communautaire « le Coin de Terre » à Bressoux » ;
- Mme Vandorpe sur « les répercussions de l'incendie de l'usine Lubrizol sur la santé humaine » à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales de :
- M. Maroy, sur « les indicateurs de la transition et les alliances emploi-environnement » ;
- Mme Pecriaux, sur « la qualité de l'air en Wallonie » ;
- M. Dupont, sur « la qualité de l'air » ;
- M. Clersy, sur « l'incendie de l'entreprise Lubrizol à Rouen et ses potentielles conséquences pour l'environnement en Wallonie » ;
- M. Desquesnes, sur « l'impact de l'incendie de l'usine Lubrizol sur l'agriculture en Wallonie » à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 23 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, cdH
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. André Frédéric, PS
M. Charles Gardier, Président
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Jean-Charles Luperto, PS
M. Julien Matagne, cdH
M. Germain Mugemangango, PTB
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CELINE	Cellule interrégionale de l'environnement
DPR	Déclaration de politique régionale
IRM	Institut royal météorologique
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
ONG	organisation non gouvernementale
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SPW	service public de Wallonie